



Index Egalité Professionnelle Femmes-Hommes - Année 2025

	Valeur indicateur BFC	Points obtenus BFC	Points maximum des indicateurs calculables	commentaires
1- Ecart de rémunération (en %)	0,6	39	40	Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	12,0	20	20	BFC obtient le maximum de points sur cet indicateur. (écart d'augmentation en faveur des femmes réduit l'écart des rémunérations)
3- Ecart de taux de promotions (en %)	69,0	15	15	BFC obtient le maximum de points sur cet indicateur. (écart de promotions en faveur des femmes réduit l'écart des rémunérations)
4- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	100	15	15	BFC obtient le maximum de points sur cet indicateur. Les femmes de retour en 2025 de congés maternité (6) ont toutes connu une augmentation de leur salaire de base.
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	4	10	10	BFC obtient le maximum de points sur cet indicateur. Les femmes sont représentées parmi les salariés les mieux rémunérées (4 femmes sur 10)
INDEX (sur 100 points)		99	100	L'index est supérieur à l'obligation légale fixée à 85 points.